

sera nécessaire et tâcher de se tirer d'affaires avec moins d'argent. Je crois que c'est bien là la façon d'exposer la question.

(Le crédit est adopté.)

Compagnies de la Couronne—

89. Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale, \$3,500,000.

M. Macdonnell: J'ai une question à poser au ministre à l'occasion de l'appel de ce crédit. Elle a trait à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Combien y a-t-il à peu près d'employés dans cette société?

Le très hon. M. Howe: Je regrette mais je ne semble pas avoir ce renseignement ici. Je serai heureux de l'obtenir pour ce soir. Je crois qu'il y a environ 75 employés.

M. Macdonnell: La Corporation de disposition des biens de la Couronne remplace la Corporation des biens de guerre?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Macdonnell: Peut-on établir une comparaison entre le nombre d'employés il y a sept ou huit ans et le personnel d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Howe: A un moment donné il y en avait des milliers. Après la guerre, nous avons confié tout le matériel excédentaire à la Corporation des biens de guerre pour qu'elle l'entrepose, le transforme ou le vende. La Corporation de disposition des biens de la Couronne est maintenant chargée de vendre tous les biens excédentaires du gouvernement. Les ministères ne vendent pas ce dont ils n'ont plus besoin: ils transmettent les biens en cause à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, qui s'occupe de la vente.

M. Macdonnell: Elle semble être devenue un si petit service! L'an dernier, elle n'a vendu en tout que pour quatre millions. Je vois ici un poste de \$17,000 qui a trait à la Société centrale d'hypothèques et de logement et un autre, de \$13,000, qui se rattache à la *Canadian Arsenals*. Le rapport parle de la surveillance exercée sur la cession des rebuts, qui a obligé la division des approvisionnements de cette société à visiter 276 usines d'entrepreneurs et sous-entrepreneurs. Voici en quoi consiste vraiment ma question. Au cours de cet intervalle et lorsque l'entreprise a diminué,—de 100 millions il y a huit ou dix ans, elle est tombée à 4 millions environ,—se peut-il qu'on en soit arrivé à une organisation pléthorique avec un volume d'affaires très réduit?

[Le très hon. M. Howe.]

Le très hon. M. Howe: De fait, les bénéficiaires se fondent sur le volume des ventes. Je pense que les frais d'exploitation sont d'environ 8 p. 100 du produit des ventes, ce qui est un pourcentage très bas pour ce genre de travail.

M. Macdonnell: Sauf erreur, le chiffre indiqué est de 10 p. 100.

Le très hon. M. Howe: Les ventes brutes pour l'année financière 1954-1955 se sont élevées à \$5,578,069. Le décret du conseil C.P. 6-524 du 2 avril 1953 autorisait la Corporation à retenir 10 p. 100 du produit net des ventes pour acquitter ses frais d'administration. Le rapport annuel indique que l'an dernier la Corporation n'a réalisé qu'un bénéfice de 7.9 p. 100.

M. Macdonnell: Je ne veux pas pousser la chose trop loin, car le ministre est au courant de ces questions. S'il estime que les frais globaux,—et quand je dis "globaux" j'entends bien l'ensemble des frais,—permettent de s'acquitter de ce travail d'une façon plus économique qu'en l'effectuant à raison d'une commission, c'est peut-être ce qui en est. Il s'agit peut-être de savoir si on pourrait effectuer d'autres opérations à commission.

M. Green: Je voudrais poser une question au ministre à propos de la *Defence Construction (1951) Limited*. S'efforce-t-on de confier au ministère des Travaux publics une partie des travaux de construction dont cette société de la Couronne s'est occupée par le passé? Le ministre sait sans doute que le comité permanent des finances du Sénat a proposé que, dans la mesure du possible tous les travaux de construction du gouvernement soient confiés au ministère des Travaux publics. Je constate que la valeur des travaux de construction que ce ministère effectuera n'atteindra que 85 millions environ au cours de la présente année, tandis que selon le rapport de la *Defence Construction (1951) Limited* pour l'année financière terminée le 31 mars 1955, la société s'attendait de dépenser environ 100 millions au cours de la même période.

Je sais qu'une partie des travaux seront effectués outre-mer, peut-être en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. S'efforce-t-on de confier la plus grande partie possible du travail au ministère des Travaux publics qui semblerait être l'organisme tout désigné à cette fin.

Le très hon. M. Howe: En vertu de la loi sur la production de défense, c'est le ministère de la Production de défense qui doit fournir tous les édifices et les autres travaux dont ont besoin les services armés. De fait, nous confions l'aménagement d'aéroports au